

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1881

28 juillet 2012

SOMMAIRE

Bake Holdco 4 SA	90242	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	90278
Baltic Shipyards Holding S.à r.l.	90245	Rasec International Holding	90284
Banian Finance S.à r.l.	90268	Red Flag Participations S.A.	90285
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.	90245	Resurgam S.A.	90285
Bluepark S.A.	90247	RH & PARTNER Investment Funds	90285
Carl Kliem S.A.	90248	Robert Steinhäuser Finance S.A.	90286
Causerman Investissements S.A.	90287	Rolux Rose Luxembourg G.m.b.H.	90286
Coatings Re	90285	Rominvest (Luxembourg) S.à r.l.	90281
Controlinveste International	90244	Royale Neuve VIII S.A.	90287
DB Akela Sàrl	90251	Ruffer SICAV	90284
GEFS Europa Holding S.à r.l.	90255	Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	90264
GEFS International Finance S.à r.l.	90255	SBC International S.à r.l.	90286
Goodrich Luxembourg S.à r.l.	90247	Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A.	90248
Goodrich Mexicali S.à r.l.	90273	Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	90288
Goodrich TMM Luxembourg B.V.	90281	Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	90288
Groupe Twinough	90255	Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.	90288
Interpack S.A.	90258	Shadow Holding S.à r.l.	90284
Jerry & Co S.A. SPF	90261	S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l.	90287
Long Term Investment Fund (SIA)	90265	S.I.P., Société d'Investissement et de Pro- motion S.A.	90287
Luxcos S.A.	90265	SunGard Systems Luxembourg S.A.	90286
Mariephyto S.à r.l.	90267	SunGard Systems Luxembourg S.A.	90261
Mirano S.A.	90268	Vitafore S.à r.l.	90267
Mobi Alternative Investment Fund	90288		
MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	90271		
Munch S.à r.l.	90288		
navAXX S.A.	90242		
Paul Tulcinsky S.à r.l.	90273		
P Challenge	90270		

navAXX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.049.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 02. Mai 2012

Die Generalversammlung wählt folgenden Verwaltungsrat bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung in 2013 und bestellt folgenden Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 01. Januar 2012 bis 31. Dezember 2012:

Verwaltungsrat

Thomas AMEND, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats
(beruflicher Sitz in L-5365 MUNSBACH, 1B, rue Gabriel Lippmann)
Thomas SPINNER, Geschäftsführender Verwaltungsrat
(beruflicher Sitz in L-5365 MUNSBACH, 1A, rue Gabriel Lippmann)
Joachim HENNEN, Geschäftsführender Verwaltungsrat
(beruflicher Sitz in L-5365 MUNSBACH, 1A, rue Gabriel Lippmann)

Wirtschaftsprüfer

PricewaterhouseCoopers S.ä.r.l.
Luxembourg, den 2. Mai 2012.

Référence de publication: 2012079181/20.

(120112606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Bake Holdco 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.403.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bake Holdco 4 S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.403 (the Company). The Company has been incorporated on July 5, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1765 of August 30, 2010. The Articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 3, 2012 pursuant to a deed Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 868 of April 3, 2012.

The Meeting is opened by the Chairman Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting, and the General Meeting elects as Scrutineer of the Meeting Mrs Anne-Claire WAX, attorney in law, residing professionally in Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

The Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
2. Declaration of Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.415 (the Sole Shareholder), acting as liquidator of the Company, that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
3. Consequently decision that the Company is liquidated and the liquidation is closed;
4. Declaration and undertaking of the Sole Shareholder to keep the books and records of the dissolved Company for five (5) years from the date of publication of the Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
5. Miscellaneous.

II. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Sole Shareholder, acting as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

Third resolution

The Meeting consequently resolves that the Company is liquidated and the liquidation is closed.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that the Sole Shareholder declares and undertakes to keep the books and records of the dissolved Company for five (5) years from the date of publication of the Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately 950,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Bake Holdco 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.403 (la Société). La société a été constituée le 5 juillet 2010 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1765 du 30 août 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 février 2012 par un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 868 du 3 avril 2012.

L'Assemblée est ouverte par le Président Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président nomme en qualité de Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée Générale choisit en qualité de Scrutatrice de l'Assemblée Maître Anne-Claire WAX, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

L'Assemblée ayant été ainsi constituée, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
2. Déclaration de Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.415 (l'Actionnaire Unique), en sa qualité de liquidateur de la Société, que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il déclare expressément par la présente s'engager à prendre à sa charge tout passif (le cas échéant) pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour de la Société avant tout paiement à sa personne;
3. Sur ce, décision que la Société est liquidée et que la liquidation est clôturée;
4. Déclaration et engagement de l'Actionnaire Unique de conserver les livres et registres relatifs à la Société dissoute durant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la présente Assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
5. Divers.

II. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que l'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et il déclare expressément par la présente s'engager à prendre à sa charge tout passif (le cas échéant) pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour de la Société avant tout paiement à sa personne.

Troisième résolution

L'Assemblée décide par conséquent que la Société est liquidée et la liquidation est clôturée.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que l'Actionnaire Unique déclare et s'engage à conserver les livres et registres relatifs à la Société dissoute durant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte est estimé à environ 950,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Anne-Claire WAX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 juin 2012. Relation GRE/2012/1925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 04 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079264/120.

(120112626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.100.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 février 2012

1. L'associé unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant B,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant B,
- Monsieur Rolando Antonio DURÃO DE OLIVEIRA, demeurant au 10, Rua Abranches Ferrao, P-1600 Lisbonne, gérant A,
- Monsieur Jorge Paulo PEREIRA CARREIRA, demeurant au 10, Rua Abranches Ferrao, P-1600 Lisbonne, gérant A,
- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, gérant B.

2. L'associé unique décide de nommer Deloitte Audit, société à responsabilité établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079334/22.

(120112632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079284/11.

(120112635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Baltic Shipyards Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.239.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of „Baltic Shipyards Holding S.à r.l.“, a „société à responsabilité limitée“ (limited liability company), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg register of commerce and companies R.C.S. Luxembourg B 143.239, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated on November 6, 2008 and published in the Memorial C-N° 2981 on December 17, 2008.

The meeting is presided by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Antoinette QURESHI, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman declares the meeting open and requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Decrease of the nominal value of the shares by EUR 24 (twenty-four euro) in order to bring it from its current amount of EUR 25 (twenty-five euro) to EUR 1 (one euro),

2.- Subsequent amendment of article 8 of the articles;

3.- Miscellaneous.

The chairman thereupon exposes the reasons that led the Board of Managers to present this agenda to the partners.

After discussion, the General Meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the nominal value of the shares by the amount of EUR 24 (twenty-four euro) from its current amount of EUR 25 (twenty-five euro) to an amount of EUR 1 (one euro). The decrease of the nominal value will be conducted so that each existing share will be split into 25 (twenty-five) new shares. As a consequence of the above, the Company's share capital shall be represented henceforth by 12 500 (twelve thousand five hundred) shares. Each shareholder will maintain its proportion of the total share capital, i.e. Shipbuilding & Technology Holding S.a r.l. henceforth holds 12 500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

Second resolution

Further to the here-above resolution, the Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12 500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12 500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the partners, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same partners and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der "Baltic Shipyards Holding S.à r.l", eine „société à responsabilité limitée" (GmbH), mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 143.239, gegründet gemäß notarieller Urkunde von Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 6. November 2008 und am 17. Dezember 2008 im Mémorial unter C-N°2981 veröffentlicht.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Erwin VANDE CRUYS, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Der Herr Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Sylvie DUPONT, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Antoinette QURESHI, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter beigefügt. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise ihren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II. Daß in Anbetracht der Anwesenheitsliste 500 (fünfhundert) Anteile, darstellend das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft, anwesend sind, so dass die Gesellschafterversammlung rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung, über deren Inhalt die Gesellschafter informiert wurden, beschließen kann.

III. Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Reduzierung des Nominalwerts der Anteile um EUR 24 (vierundzwanzig Euro) um sie von dem derzeitigen Wert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) auf einen Nominalwert von EUR 1 (einem Euro) zu reduzieren.

2.- Anschließende Abänderung des Artikels 8 der Gesellschaftssatzung,

3.- Sonstiges.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Nominalwert der Anteile um EUR 24 (vierundzwanzig Euro) von seinem jetzigen Betrag von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 1 (einem Euro) zu reduzieren, indem 1 (ein) „alter" Anteil in 25 (fünfundzwanzig) „neue" Anteile umgewandelt wird. Aufgrund der obigen Reduzierung wird das Gesellschaftskapital in 12 500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile eingeteilt. Jeder Gesellschafter wird seinen Anteil am Gesellschaftskapital behalten, z.B. Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l. hält 12 500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss des oben genannten Beschlusses hinsichtlich des Gesellschaftskapitals beschließen die Gesellschafter, Artikel 8 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

" **Art. 8.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) aufgeteilt in 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile von jeweils EUR 1.- (einem Euro)."

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Gesellschafter, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Gesellschafter und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Signé: E. Vande Cruys, S. Dupont, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2012. LAC/2012/28990. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079265/110.

(120112507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2012 que:

Madame Orietta RIMI, employée-privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été élue administrateur en remplacement de Madame Laurence BARDELLI, administrateur démissionnaire.

En outre, il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur Cristian CORDELLA (administrateur de la société) est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079298/15.

(120112615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.528.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Goodrich XCH Luxembourg B.V.

Référence de publication: 2012080315/26.

(120114347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.821.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, ausserordentlich gehalten am 19. Juni 2012 von 11 bis 12 Uhr

Die Gesellschafter fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

1. Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Herr Kevin Moody, Makler - Präsident des Verwaltungsrates

wohnhaft in 1150 Luxembourg, 241 route d'Arlon

Herr Karl Michael Kliem, Makler - Verwaltungsratsmitglied

Wohnhaft in D- 61440 Oberursel, 37 Kiefernweg

Herr Christian Kosch, Makler - Verwaltungsratsmitglied

Wohnhaft in L-5839 Fentange, 6 Duelemerbaach

Herr Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg, - Verwaltungsratsmitglied

30, rue Schrobilgen

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2012.

2. Die Gesellschaft BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wurde als Wirtschaftsprüfer bestellt.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet, sofern es nicht verlängert wird, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2012.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Kevin Moody

Référence de publication: 2012079312/27.

(120112592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.947.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of June,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of SECURUM EQUITY PARTNERS -BUSINESS SOCIAL NETWORK S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.947, incorporated pursuant to a notarial deed dated 13th May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1805 of 8th August 2011.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 4th April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1272 of 22nd May 2012.

The meeting was opened at 9.30 a. m., with Mrs Carla Alves Silva, manager, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marina Muller, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie Kaiser, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed with the Company's liquidation;

2. Appointment of one liquidator and specification of its powers;
3. Discharge to the Managers until the date of the present meeting;
4. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the sole shareholder represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Churchill Schwartz & Partners LLC, with registered office at 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958 (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Fourth resolution

The general meeting resolves to give discharge to the manager for the execution of its mandate until the date of the present meeting.

There being no further item on the agenda, the meeting is adjourned.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juin,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SECURUM EQUITY PARTNERS - BUSINESS SOCIAL NETWORK S.C.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.947, constituée suivant acte notarié en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1805 du 8 août 2011.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1272 du 22 mai 2012.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Carla Alves Silva, manager, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux gérants jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions sont répertoriés dans une liste de présence; cette liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par la partie comparante sera également annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Churchill Schwartz & Partners LLC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALVES SILVA, M. MULLER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2012 LAC / 2012 / 28749. Reçu douze euros € 12,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079842/135.

(120112681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

DB Akela Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.237.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DB Akela S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 7 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 915 of 10 May 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.237 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3187 of 30 April 2012.

The meeting was declared open at 5.00 p.m. by Ms Natalia Sauszyn-Pfender, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Magdalena Mozdierz, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alessandro Sorcinelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) per share to one Euro (EUR 1.-) per share and to requalify the existing one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into twenty-five thousand (25,000) shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-three thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 43,462.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to sixty-eight thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 68,462.-).

3 To issue forty-three thousand four hundred sixty-two (43,462) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for the new shares with payment of a share premium in a total amount of one hundred six thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 106,538.-) by Deutsche Bank Luxembourg S.A. and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 37,462.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-eight thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 68,462.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by absorption of losses in the amount of thirty-seven thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 37,462.-) and by the cancellation of thirty-seven thousand four hundred sixty-two (37,462) shares.

6 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

- (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the nominal value of the shares from twenty-five euro (EUR 25.-) per share to one euro (EUR 1.-) per share.

The general meeting further resolved to requalify the existing one thousand shares (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, such shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of amount of forty-three thousand four hundred sixty-two euro (EUR 43,462.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) up to sixty-eight thousand four hundred sixty-two euro (EUR 68,462.-).

Third resolution

The general meeting resolved to issue forty-three thousand four hundred sixty-two (43,462) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Deutsche Bank Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.164,

represented by Ms Natalia Sauszyn-Pfender, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 22 June 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., represented as stated above, declared to subscribe for the forty-three thousand four hundred sixty-two (43,462) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of one hundred six thousand five hundred thirty-eight euro (EUR 106,538.-) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the forty-three thousand four hundred sixty-two (43,462) new shares to Deutsche Bank Luxembourg S.A..

Fifth resolution

The general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand four hundred sixty-two euro (EUR 37,462.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-eight thousand four hundred sixty-two euro (EUR 68,462.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) by way of absorption of the existing losses of the Company representing an aggregate amount of thirty-seven thousand four hundred sixty-two euro (EUR 37,462.-) and by the cancellation of thirty-seven thousand four hundred sixty-two (37,462) shares.

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (EUR 31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de DB Akela S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 915 du 10 mai 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.237 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3187 du 30 avril 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Mme Natalia Sauszyn-Pfender, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mlle Magdalena Mozdierz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Alessandro Sorcinelli, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant d'un euro (EUR 1,-) chacune et requalification des mille (1.0000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante-trois mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 43.462,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à soixante-huit mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 68.462,-).

3 Émission de quarante-trois mille quatre cent soixante-deux euros (43.462) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent six mille cinq cent trente-huit euros (EUR 106.538,-) par Deutsche Bank Luxembourg S.A. et acceptation d'un paiement intégral en espèces pour ces nouvelles parts sociales.

5 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 37.462,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-huit mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 68.462,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par absorption des pertes d'un montant de trente-sept mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 37.462,-) et par annulation de trente-sept mille quatre cent soixante-deux (37.462) parts sociales.

6 Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

7 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée générale des associés a, par ailleurs, décidé de requalifier les mille (1.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces parts sociales restant allouées à l'associé unique actuel de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-trois mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 43.462,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à soixante-huit mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 68.462,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre quarante-trois mille quatre cent soixante-deux euros (43.462) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Deutsche Bank Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.164,

ici représentée par Mme Natalia Sauszyn-Pfender, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 juin 2012, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire quarante-trois mille quatre cent soixante-deux euros (43.462) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent six mille cinq cent trente-huit euros (EUR 106.538,-) et de payer intégralement en espèces pour ces nouvelles parts sociales.

Le montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et le paiement et d'allouer les quarante-trois mille quatre cent soixante-deux (43.462) parts sociales nouvelles à Deutsche Bank Luxembourg S.A..

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 37.462,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-huit mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 68.462,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par absorption des pertes existantes de la Société d'un montant de trente-sept mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 37.462,-) et par annulation de trente-sept mille quatre cent soixante-deux (37.462) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Sauszyn-Pfender, M. Mozdierz, A. Sorcinelli M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2012, REM/2012/719. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012079384/210.

(120112586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 86.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 21 juin 2012

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler et/ou refixer, avec effet immédiat, le mandat de tous les gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEFS Europa Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012079485/14.

(120112627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 161.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 21 juin 2012

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler et/ou refixer, avec effet immédiat, le mandat de tous les gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

GEFS International Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012079486/13.

(120112628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Groupe Twinough, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 755.555,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 169.800.

STATUTS

L'an deux mil douze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Laurent SICSIK, gérant de société, né à Nîmes, le 29 janvier 1966, demeurant à F-75008 Paris, 58, rue du Rocher.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet, pour son propre compte, l'acquisition et la vente de toutes actions ou parts de sociétés, de tous meubles et immeubles, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de ces biens

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de GROUPE TWINOUGH.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 755.555 (sept cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq Euros), représenté par 151.111 (cent cinquante-et-un mille cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 5 (cinq Euros) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices et celle du boni de liquidation à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Elle donne également droit de participer aux Assemblées Générales des associés et d'y voter.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sont tenus pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par l'un d'eux ou par un mandataire commun choisi parmi les associés ou en dehors d'eux. En cas de désaccord, le mandataire sera désigné en justice à la demande du plus diligent.

Lorsque les parts sociales font l'objet d'un usufruit, le droit de vote appartient exclusivement à l'usufruitier, même pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Art. 11. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, savoir M. Laurent SICSIC, précité, et ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de EUR 5 ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 5.938.345, par un apport en nature d'un montant total de EUR 6.693.900, fait par le souscripteur, consistant en l'apport de:

- 7.550.- parts sociales représentant 99,9% de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée «OCTELIO CONSEIL» ayant son siège social à F-75002 Paris, 22, rue de Palestro, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 442040317;

- 21.250.- parts sociales représentant 85% de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée «VACANCESREUSSIES.COM» ayant son siège social à F-75002 Paris, 22, rue de Palestro, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 508116274;

- 47.500.- parts sociales représentant 95% de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée «MEDIAPLEEZ» ayant son siège social à F-75002 Paris, 22, rue de Palestro, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 531594869;

- 5.550.- parts sociales représentant 99,9% de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée «FONCIERE TWINOUGH» ayant son siège social à F-75008 Paris, 58, rue du Rocher, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 514966894;

- 3.775.- parts sociales représentant 50% de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée «MEDIA MARKET FACTORY» ayant son siège social à F-75002 Paris, 22, rue de Palestro, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 451147599;

lesquels apports n'ont pas fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, mais ont été évalués à EUR 6.694.554 par l'apporteur sur le vu d'un mémoire d'évaluation établi par SMART société d'expertise comptable, société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à F-92300 Levallois-Perret, 77, rue Jean Jaurès, inscrite au R.C.S. de Nanterre sous le numéro B 419524544, daté du 14 mai 2012,

et sont évalués par le souscripteur à la somme totale EUR 6.693.900 sur base d'un certificat d'apport date du 13 juin 2012 jointe en annexe au présente acte ensemble le susdit mémoire d'évaluation.

La preuve du transfert des susdites parts sociales dans les sociétés OCTELIO CONSEIL, VACANCESREUSSIES.COM, MEDIAPLEEZ, FONCIERE TWINOUGH et MEDIA MARKET FACTORY par Mr Laurent SICSIC à la société GROUPE TWINOUGH,

a été rapportée au notaire instrumentant par une lettre d'engagement du gérant des sociétés françaises dont toutes ou une parties des parts sociales représentatives du capital sociales viennent d'être apportées à la société GROUPE TWINOUGH, à faire le nécessaire en vue du transfert effectif au nom de la société GROUPE TWINOUGH, dès réception d'une acte notarié constatant lesdits apports.

laquelle lettre d'engagement reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 5.000.

Résolution de l'associé unique

1. La société est gérée par deux gérants.

2. Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Laurent SICSIC, gérant de société, né à Nîmes, le 29 janvier 1966, demeurant à F-75008 Paris, 58, rue du Rocher.

- Monsieur Jean NAVEAUX, né à Villers-la-Loue le 30 avril 1943, demeurant à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

3. La société a son siège à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Sicsic et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2012. LAC/2012/28041. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079496/153.

(120112837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Interpack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.504.

L'an deux mille douze le deux juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "INTERPACK SA", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 320 du 6 mai 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 68504.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2539 du 23 novembre 2010.

Le capital social de la société est de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-), représenté par ONZE MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT (11.428) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La séance est ouverte à 14.10 heures, sous la présidence de Madame Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les ONZE MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT ACTIONS (11.428), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que les procès-verbaux des Conseils d'Administration des sociétés concernées datés du 18 juin 2012, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants

et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion inversée tel que publié au Mémorial C numéro 1329 du 30 mai 2012, contenant absorption de la société anonyme dénommée "IP HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 14 mai 2012, en voie de publication, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 168.775.

2.- Transfert par la société absorbée la société anonyme dénommée "IP HOLDING S.A." de tous ses avoirs et engagements à la société absorbante la société anonyme dénommée "INTERPACK SA".

3.- Décharge à accorder aux différents organes des sociétés.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

5.- Divers.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulièrement celles des articles 257 à 284 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion inversée établi suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 23 mai 2012, soit au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion inversée.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme dénommée "INTERPACK SA", certifiant la dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré sur le projet de fusion inversée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion inversée du 23 mai 2012 entre la société absorbée la société anonyme dénommée "IP HOLDING S.A." et la société absorbante la société anonyme dénommée "INTERPACK SA", tel que ce projet de fusion inversée a été publié au Mémorial C numéro 1329 du 30 mai 2012, et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion inversée a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 30 juin 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que tous les actifs et passifs de la société absorbée la société anonyme dénommée "IP HOLDING S.A." sont transférés sans exception ni réserve à la société absorbante la société anonyme dénommée "INTERPACK SA" avec effet au 30 juin 2012.

L'assemblée générale déclare que les actionnaires de la société absorbée recevront les actions de la société absorbante au prorata des actions qu'ils possédaient dans la société absorbée sans augmentation de capital dans "INTERPACK SA"

L'assemblée générale déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "IP HOLDING S.A." ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée générale déclare que, depuis le 30 juin 2012, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif n'a été réalisée en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société et s'engage à ce qu'il en soit également ainsi jusqu'à la réalisation définitive de la fusion inversée.

Un bilan établi au 30 juin 2012 de la société absorbée demeurera annexée aux présentes.

En ce qui concerne la société absorbante, les apports au titre de la fusion inversée seront faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Régime fiscal

Déclarations - Impositions

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impôts sur le revenu et sur la fortune et toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion inversée, comme indiqué ci-après.

Impôts sur le revenu et sur la fortune

Les sociétés fusionnantes, sociétés anonymes de droit luxembourgeois, déclarent expressément placer leur fusion sous le régime fiscal d'exonération défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170, alinéa 2 L.I.R.

Dispositions diverses

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il viendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion inversée, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la société absorbée la société anonyme dénommée "IP HOLDING S.A." est dissoute sans liquidation, tout le patrimoine de la société absorbée qui est composé de tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante dénommée "INTERPACK SA".

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le projet de fusion inversée est approuvé par les deux sociétés et que par conséquent la fusion inversée est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres et pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée la société anonyme dénommée "IP HOLDING S.A.".

Constatations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombantes à la société en relation avec la présente fusion inversée.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à Luxembourg, et pour l'exécution des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. Jadin, S. Schweizer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8660. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079546/130.

(120112569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 73.778.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 28 juin 2012

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'Assemblée) a pris acte de la démission de M. Bernard Huré de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée que les mandats des administrateurs ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

Conseil d'Administration:

- Myriam Detourbet
- Harold C. Finders
- Victoria E. Silbey

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012079826/20.

(120112609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Jerry & Co S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 169.785.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, établie et ayant son siège social à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 29597),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 21 juin 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«JERRY & CO S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,-EUR) divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation

en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Yves Biewer, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Cédric Jauquet, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy Baumann, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8284. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012079567/175.

(120112143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.811.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 juin 2012 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Monsieur Hans-Peter GROSSMANN

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Madame Francine KEISER

35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Annemarie ARENS

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Dieter STEBERL

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young Luxembourg
7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour SARASIN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012079791/30.

(120112630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse de Monsieur Frédéric Fasel, Administrateur, est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Long Term Investment Fund (SIA)

Référence de publication: 2012079603/11.

(120112604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Luxcos S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

L'an deux mille douze le deux juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "LUXCOS S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3225 Bettembourg, ZI Scheleck II, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C numéro 497 du 8 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 92902.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 19 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1755 du 2 août 2011.

Le capital social de la société est de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000.-), représenté par SIX MILLE (6.000) actions, d'une valeur nominale de SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 75.-) chacune entièrement libérées.

La séance est ouverte à 14.20 heures, sous la présidence de Madame Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE ACTIONS (6.000), d'une valeur nominale de SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 75.-), représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que les procès-verbaux des Conseils d'Administration des sociétés concernées datés du 18 juin 2012, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion inversée tel que publié au Mémorial C numéro 1329 du 30 mai 2012, contenant absorption de la société anonyme dénommée "LUXCOS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2146

Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 14 mai 2012, en voie de publication, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 168.774.

2.- Transfert par la société absorbée la société anonyme dénommée "LUXCOS HOLDING S.A." de tous ses avoirs et engagements à la société absorbante la société anonyme dénommée "LUXCOS S.A.".

3.- Décharge à accorder aux différents organes des sociétés.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

5.- Divers.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulièrement celles des articles 257 à 284 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion inversée établi suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 23 mai 2012, soit au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion inversée.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme dénommée "LUXCOS S.A.", certifiant la dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré sur le projet de fusion inversée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion inversée du 23 mai 2012 entre la société absorbée la société anonyme dénommée "LUXCOS HOLDING S.A." et la société absorbante la société anonyme dénommée "LUXCOS S.A.", tel que ce projet de fusion inversée a été publié au Mémorial C numéro 1329 du 30 mai 2012, et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion inversée a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 30 juin 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que tous les actifs et passifs de la société absorbée la société anonyme dénommée "LUXCOS HOLDING S.A." sont transférés sans exception ni réserve à la société absorbante la société anonyme dénommée "LUXCOS S.A." avec effet au 30 juin 2012.

L'assemblée générale déclare que les actionnaires de la société absorbée recevront les actions de la société absorbante au prorata des actions qu'ils possédaient dans la société absorbée sans augmentation de capital dans "LUXCOS S.A."

L'assemblée générale déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "LUXCOS HOLDING S.A." ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée générale déclare que, depuis le 30 juin 2012, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif n'a été réalisée en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société et s'engage à ce qu'il en soit également ainsi jusqu'à la réalisation définitive de la fusion inversée.

Un bilan établi au 30 juin 2012 de la société absorbée demeurera annexée aux présentes.

En ce qui concerne la société absorbante, les apports au titre de la fusion inversée seront faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Régime fiscal

Déclarations - Impositions

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impôts sur le revenu et sur la fortune et toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion inversée, comme indiqué ci-après.

Impôts sur le revenu et sur la fortune

Les sociétés fusionnantes, sociétés anonymes de droit luxembourgeois, déclarent expressément placer leur fusion sous le régime fiscal d'exonération défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170, alinéa 2 L.I.R.

Dispositions diverses

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion inversée, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la société absorbée la société anonyme dénommée "LUXCOS HOLDING S.A." est dissoute sans liquidation, tout le patrimoine de la société absorbée qui est composé de tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante dénommée "LUXCOS S.A.".

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le projet de fusion inversée est approuvé par les deux sociétés et que par conséquent la fusion inversée est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres et pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée la société anonyme dénommée "LUXCOS HOLDING S.A.".

Constatations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombantes à la société en relation avec la présente fusion inversée.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à Luxembourg, et pour l'exécution des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. Jadin, S. Schweizer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8661. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079614/131.

(120112567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

**Mariephyto S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vitaflore S.à r.l.).**

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 04 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079653/11.

(120112613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.617.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 Juin 2012

L'associé unique de Banian Finance S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Stephen M. Briggs, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 22 Juin 2012;
- de nommer M. Laurence Stephen Geller, né le 22 Novembre 1947, au Royaume-Unis, ayant son adresse professionnelle au 200 West Madison Street, Suite 1700, 60606 Chicago Illinois (Etats-Unis d'Amérique), en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 22 Juin 2012.
- de nommer TCG Gestion S.A, une société Luxembourgeoise, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67822, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 22 Juin 2012.

Luxembourg, le 5 Juillet 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012080084/20.

(120114387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Mirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.030.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRANO S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 112030, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 437 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2798 du 4 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale qui courra désormais du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} octobre 2011 se terminant le 31 août 2012.

2. Modification afférente de l'article 7 des statuts.

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième vendredi du mois de février à 14.00 heures.

4. Modification afférente de l'article 8, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} octobre 2011 se terminant le 31 août 2012.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de l'année suivante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième vendredi du mois de février à 14.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 8 février 2013 à 14.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de février à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) MIRANO S.A., with registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B 112030, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 21st of November 2005, published in the Mémorial C number 437 of the 28th of February 2006, and whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary on the 28th of September 2007, published in the Mémorial C number 2798 of the 4th of December 2007.

The meeting is presided by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

90270

Agenda:

1. Change of the fiscal year to run henceforth from September 1 to August 31 of the following year, the current fiscal year extending from October 1, 2011 to August 31, 2012.
2. Subsequent amendment of article 7 of the Articles of Association.
3. Change of the date of the annual general meeting to be held henceforth on the second Friday of the month of February at 2.00 p.m.
4. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1, of the Articles of Association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change the fiscal year of the company in order to run henceforth from September 1 to August 31 of the following year, the current fiscal year extending from October 1, 2011 to August 31, 2012.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend article seven of the articles of association to give it the following wording:

" **Art. 7.** The Company's business year begins on September 1 and closes on August 31 of the following year."

Third resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting in order to be held henceforth on the second Friday of the month of February at 02.00 p.m..

The next annual general meeting will be held on February 8, 2013 at 2.00 p.m.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend the first paragraph of article eight of the articles of association to give it the following wording:

" **Art. 8. (paragraph 1).** The annual general meeting is held on the second Friday of the month of February at 02.00 p.m. at the company's head office or at another place to be specified in the convening notices."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2012. Relation GRE/2012/1886. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079660/122.

(120112341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

P Challenge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.053.

En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

P Challenge

Référence de publication: 2012079704/10.

(120112603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before the undersigned Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

M^e Manfred HOFFMANN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF (the "Company"), a société anonyme in the form of an investment company with fixed capital pursuant to part II of the Luxembourg Law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investment with registered office at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 130.602, pursuant to the circular resolutions of the board of directors of the Company dated 8 June 2012. The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 7 August 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 1866 of 3 September 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 3 November 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 684 of 14 March 2012.

A copy of the said resolutions, initialed *in varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The issued capital of the Company is currently fixed at twenty-five million one hundred six thousand two hundred fifty-six point zero zero four USD (USD 25,106,256.004.-) represented by twenty-five million one hundred six thousand two hundred fifty-six point zero zero four (25,106,256.004) shares with a par value of one USD (USD 1.-) per share.

2) The authorised capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at fifty million USD (USD 50,000,000.-) consisting of an aggregate number of fifty million (50,000,000) shares with a par value of one USD (USD 1.-) per share.

3) By circular resolutions of the board of directors of the Company dated 8 June 2012, the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-four thousand eight hundred forty-one USD (USD 124,841.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five million one hundred six thousand two hundred fifty-six point zero zero four USD (USD 25,106,256.004.-) up to twenty-five million two hundred thirty-one thousand ninety-seven point zero zero four USD (USD 25,231,097.004.-) through the issuance of one hundred twenty-four thousand eight hundred forty-one (124,841) shares with a par value of one USD (USD 1.-) each, together with a total issue premium of six hundred twenty-eight thousand one hundred fifty-two point five-two USD (USD 628,152.52.-) allocated to the share premium account of the Company.

4) The one hundred twenty-four thousand eight hundred forty-one (124,841) new shares have been fully paid up via bank transfer to an aggregate amount of seven hundred fifty-two thousand nine hundred ninety-three point five-two USD (USD 752,993.52.-).

The proof of the subscription and the payment has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of the share capital the first sentence of paragraph a) of article 6 of the Company's articles of incorporation is amended and now reads as follows:

"The issued capital of the Company is fixed at twenty-five million two hundred thirty-one thousand ninety-seven point zero zero four USD (USD 25,231,097.004.-) represented by twenty-five million two hundred thirty-one thousand ninety-seven point zero zero four (25,231,097.004) shares with a par value of one USD (USD 1.-) per share."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the German text and the English text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by his first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Fassung:

Im Jahr zweitausendzweölf, am zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

IST ERSCIENEN:

Maître Manfred HOFFMANN, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, handelnd als Vertreter des Verwaltungsrats von MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF (die „Gesellschaft“), einer société anonyme in Form einer Investmentgesellschaft mit festgeschriebenem Kapital im Sinne von Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister registriert unter der Registrierungsnummer B 130.602, gemäß dem Umlaufbeschluss der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft vom 8. Juni 2012. Die Gesellschaft wurde mit notarieller Urkunde vom 7. August 2007, ausgefertigt von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit damaligem Amtswohnsitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“), Nummer 1866 vom 3. September 2007, gegründet. Die Satzung wurde zuletzt am 3. November 2011 durch notarielle Urkunde, ausgefertigt von dem unterzeichnenden Notar, handelnd in Vertretung für Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial Nummer 684 vom 14. März 2012, geändert.

Eine Kopie des vorgenannten Umlaufbeschlusses, der von der erschienenen Person und dem Notar ne varietur gezeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Der Erschienene hat in Ausübung seiner Vertretungsbefugnis den Notar gebeten, seine Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1) Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft ist derzeit auf fünfundzwanzig Millionen einhundertsechstausendzweihundertsechsfünfundzig Komma null null vier USD (USD 25.106.256,004,-) festgesetzt und wird durch fünfundzwanzig Millionen einhundertsechstausendzweihundertsechsfünfundzig Komma null null vier (25.106.256,004) Aktien mit einem Nennwert von einem USD (USD 1,-) pro Aktie repräsentiert.

2) Das genehmigte Kapital der Gesellschaft, einschließlich des ausgegebenen Gesellschaftskapitals, ist auf fünfzig Millionen USD (USD 50.000.000,-) festgesetzt, bestehend aus einer Gesamtzahl von fünfzig Millionen (50.000.000) Aktien mit einem Nennwert von einem USD (USD 1,-) pro Aktie.

3) Mit Umlaufbeschluss der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft vom 8. Juni 2012, hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft entschieden, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einhundertvierundzwanzigtausendachthundertneundvierzig USD (USD 124.841,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stande von fünfundzwanzig Millionen einhundertsechstausendzweihundertsechsfünfundzig Komma null null vier USD (USD 25.106.256,004,-) auf fünfundzwanzig Millionen zweihunderteinunddreißigtausendsiebenundneundvierzig Komma null null vier USD (USD 25.231.097,004,-) durch die Schaffung von einhundertvierundzwanzigtausendachthundertneundvierzig (124.841) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem USD (USD 1,-) pro Aktie, jeweils zusammen einem Emissionsagio von sechshundertachtundzwanzigtausendeinhundertzweiundfünfundzig Komma fünf zwei USD (USD 628.152,52,-), zu bringen.

4) Die einhundertvierundzwanzigtausendachthundertneundvierzig (124.841) neuen Aktien wurden voll einbezahlt mittels Überweisung in Höhe von siebenhundertzweiundfünfundzigtausendneundneundvierzig Komma fünf zwei USD (USD 752.993,52,-).

Der Nachweis der Zeichnung und Einzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Als Folge der Kapitalerhöhung wird der erste Satz des Absatzes a) des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt geändert:

„Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf fünfundzwanzig Millionen zweihunderteinunddreißigtausendsiebenundneundvierzig Komma null null vier USD (USD 25.231.097,004,-) festgesetzt und durch fünfundzwanzig Millionen zweihunderteinunddreißigtausendsiebenundneundvierzig Komma null null vier (25.231.097,004) Aktien mit einem Nennwert von einem USD (USD 1,-) pro Aktie repräsentiert.“

Kosten und Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Abgaben in jeder Form, die der Gesellschaft mit der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf zweitausendzweihundert Euros (EUR 2.200,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der erschienenen Person auf Englisch formuliert wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; und dass auf

Ersuchen der gleichen Person und im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung bindend sein soll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Dokuments gegenüber der erschienenen Person, die dem Notar hinsichtlich ihres Nachnamens, Vornamens, Familienstandes und Wohnsitzes bekannt ist, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. HOFFMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2012. LAC/2012/28771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012079670/122.

(120112437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V.

Référence de publication: 2012080316/26.

(120114382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Paul Tulcinsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 169.788.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un juin.

Par devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Me Paul Tulcinsky, Avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

La partie comparante comme indiquée ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Paul Tulcinsky S.à r.l.» société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-

Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, modifiée dernièrement par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale (la Loi sur la Profession d'Avocat), ainsi que par les présents statuts (les Statuts). La dénomination de la Société sera toujours suivie de la mention «Avocat à la cour au barreau de Luxembourg».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil) ou le cas échéant, de son gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'exercice de la profession d'avocat, en conformité avec la Loi sur la Profession d'Avocat et les dispositions réglementaires et déontologiques applicables.

3.2. Dans la mesure où ces activités ne contreviennent pas à l'article 3.1. des présents Statuts, la Société peut contracter des emprunts, prêter des fonds, consentir des garanties et sûretés, et, de manière générale, effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'exercice de son activité ainsi qu'à la fructification de son patrimoine, en ce compris prendre des participations à titre d'investissement dans d'autres sociétés, et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales ne pourront être détenues par ou cédées qu'à une personne remplissant les conditions pour être associée dans une personne morale exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la Loi sur la Profession d'Avocat. A défaut, il sera procédé soit à la mise en liquidation de la Société, soit au changement de son objet social et à son omission du tableau de l'Ordre des avocats auprès du barreau de Luxembourg.

6.3. Toute cession de parts sociales sera en outre soumise aux dispositions de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4 En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociale appartenant aux survivants.

Les héritiers ayant droit ou le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 6, dans un délai de trois mois à compter de l'évènement leur ayant donné vocation à être associés. Ce délai expiré, la Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

En cas de décès de l'associé unique, les parts sociales pourront être librement transférées par les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant à un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Tous les droits rattachés aux parts sociales de l'associé décédé seront suspendus d'office à dater du décès jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

6.5 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

Art. 7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants doivent obligatoirement être associés.

Art. 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

1.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société en cas de pluralité de gérants ou par la signature individuelle du gérant unique ou (ii) la signature individuelle d'un gérant (en cas de pluralité de gérants) mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

1.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

1.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique et dans la limite de ces pouvoirs.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le/les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions

lutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

1.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

1.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

1.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

1.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) septembre et se termine le trente-un (31) août de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

1.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

1.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un jour Ouvrable), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 août 2012.

Souscription - Libération

Monsieur Paul Tulcinsky souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été approuvé au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1200.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Tulcinsky, prénommé, né à Ougrée, Belgique le 22 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

2. Le siège social la Société est établi au 6, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. Tulcinsky et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. LAC/2012/29305. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079712/239.

(120112227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.261.570,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEAR

(1) Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.888,

here represented by Sara Lecomte, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

(2) Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.883,

here represented by Sara Lecomte, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

(3) AG INVESTREAM SENATOR B.V., a company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 478-II, Unit 9, 1017CB, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam company register under number 55069800 (the "Subscriber"),

here represented by Sara Lecomte, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties listed under items (1) and (2) (the "Shareholders") are the shareholders of "Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.884, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 15 June 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders representing the whole share capital require the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to create two different classes of shares in the Company, referred to as the class A shares and the class B shares.

Second resolution

The Shareholders decide that all the five thousand forty-seven (5,047) existing shares of the Company are all converted into class A shares.

Third resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine thousand four hundred British Pounds (GBP 1,009,400), so as to raise it from its present amount of two hundred fifty two thousand three hundred fifty British Pounds (GBP 252,350) up to one million two hundred sixty-one thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 1,261,750) by the issue of twenty thousand one hundred eighty-eight (20,188) class B shares having a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50.-) each, having the same rights as the existing class A shares, together with a share premium of thirty-three million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-two British Pounds and sixty four pence (GBP 33,898,372.64).

The new shares are subscribed by the Subscriber.

The new shares and the share premium are fully paid up by the Subscriber, by a contribution in kind consisting in one claim held by the Subscriber against the Company for a total amount of thirty-four million nine hundred seven thousand seven hundred seventy-two British Pounds and sixty-four pence (GBP 34,907,772.64).

The total contribution of thirty-four million nine hundred seven thousand seven hundred seventy-two British Pounds and sixty-four pence (GBP 34,907,772.64) will be allocated as follows: (i) one million nine thousand four hundred British Pounds (GBP 1,009,400) to the share capital of the Company; and (ii) thirty-three million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-two British Pounds and sixty-four pence (GBP 33,898,372.64) to the share premium account of the Company (reserved for the class B shares).

The valuation of the contribution in kind is supported by a certificate issued by the board of managers of the Company which confirms inter alia that the value of the contribution in kind is equal to thirty-four million nine hundred seven thousand seven hundred seventy-two British Pounds and sixty-four pence (GBP 34,907,772.64).

The said certificate, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders and the Subscriber now hold all the shares in the Company and shall be referred to hereinafter as the Shareholders.

Fourth resolution

The Shareholders decide that article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. "The share capital is fixed at one million two hundred sixty-one thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 1,261,750) represented by five thousand fortyseven (5,047) class A shares and twenty thousand one hundred eighty-eight (20,188) class B shares, each having a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50.-).

The class A shares and the class B shares are collectively referred to as the "shares" and their holders as the "members"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by their name(s), first name(s), civil status and residence(s), the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

COMPARAISSENT

(1) Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.888,

Représentée par Sara Lecomte clerk de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, et en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

(2) Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.883,

Représentée par Sara Lecomte clerk de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, et en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

(3) AG INVESTREAM SENATOR B.V., une société régie par la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Herengracht 478-II, Unit 9, 1017CB, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 55069800 (le "Souscripteur")

Représentée par Sara Lecomte clerk de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, et en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les parties mentionnées en (1) et (2) (les "Associés") sont les associés de "Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.", (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.884, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon acte notarié dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 15 juin 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés représentant la totalité du capital de la Société demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer deux catégories différentes de parts sociales dans la Société, intitulées les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B.

Seconde résolution

Les Associés décident que toutes les cinq mille quarante-sept (5.047) parts sociales existantes de la Société seront converties en parts sociales de catégorie A.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de un million neuf mille quatre cent Livres Sterling (GBP 1.009.400), afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 252.350) à un million deux cent soixante et un mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.261.750) par l'émission de vingt mille cent quatre-vingt-huit (20.188) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50.-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales de catégorie A, ensemble avec une prime d'émission de trente-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-douze Livres Sterling et soixante-quatre pence (GBP 33.898.372,64).

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par le Souscripteur.

Les parts sociales nouvelles et la prime d'émission sont intégralement libérées par le Souscripteur, par un apport en nature consistant en une créance détenue par le Souscripteur contre la Société pour un montant total de trente-quatre millions neuf cent sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et soixante-quatre pence (GBP 34.907.772,64).

L'apport total de trente-quatre millions neuf cent sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et soixante-quatre cents (GBP 34.907.772,64) sera alloué comme suit: (i) un million neuf mille quatre cent Livres Sterling (GBP 1.009.400) au capital social de la Société; et (ii) trente-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-douze Livres Sterling et soixante-quatre pence (GBP 33.898.372,64) au compte de prime d'émission de la Société (réservé pour les parts sociales de catégorie B).

L'évaluation de l'apport en nature est supportée par un certificat délivré par le conseil de gérance de la Société, qui confirme inter alia que la valeur de l'apport est égale à trente-quatre millions neuf cent sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et soixante-quatre pence (GBP 34.907.772,64).

Ledit certificat paraphé ne varietur par le représentant des parties comparantes et par le notaire, restera annexée au présent acte qui sera ensuite déposé.

Les Associés et le Souscripteur détiennent à présent toutes les parts sociales de la Société et devront être désignés ci-après comme les Associés.

Quatrième résolution

Les Associés décident que l'article 6 des statuts de la Société est modifié et formulé comme suit.

Art. 6. "Le capital social est fixé à un million deux cent soixante et un mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.261.750) représenté par cinq mille quarante-sept (5.047) parts sociales de catégorie A et vingt mille cent quatre-vingt-huit (20.188) parts sociales de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50.-).

Les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B sont ensemble dénommées comme "parts sociales" et leurs détenteurs comme "Associés"."

Frais et Dépens

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euro.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) représentant(s) des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par son (ses) nom(s), prénom(s) usuel(s), état et demeure, le(s) mandataire(s) de la partie comparante a (ont) signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29747. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079750/164.

(120112240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Goodrich TMM Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.050,00.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.441.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED

Référence de publication: 2012080317/26.

(120114384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Rominvest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.929.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "Rominvest (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131 929, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on September 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2401 on October 24, 2007, page 115202 (the "Company").

There appeared

City Life PCC Limited - Romania Geared Growth Cell, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Guernsey, having its registered office at Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HQ, registered with the Guernsey Company Registry under number 43271 (the "Sole Partner"), represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxem-

bourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on June 18th, 2012, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. - That the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2012 to June 18, 2012;
5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
6. Miscellaneous.

III. The Sole Partner passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Partner resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under number B 142389, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Company Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Company Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Company Law.

Fourth resolution:

The Sole Partner approves the accounting situation of the Company for the period from 1st January 2011 to June 18, 2012 (date of the opening of the liquidation).

Fifth resolution:

The Sole Partner resolves to give full discharge to the managers of the Company for the execution of their respective mandates.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit juin

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée "Rominvest (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.929 constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER résidant au Luxembourg, en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 24 octobre 2007, numéro 2401, page 115202 (la "Société").

A comparu

"City Life PCC Limited - Romania Geared Growth Cell", ayant son siège social au Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HQ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 43271 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUY, employé privé, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 18 juin 2012, ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation de la situation financière de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 18 juin 2012;
5. Décharge des gérants de la Société de l'exécution de leurs mandats;
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 142389 en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique approuve la situation financière de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 18 juin 2012 (date de la mise en liquidation).

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décharge les gérants de la Société de l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012. LAC/2012/28978. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079765/133.

(120112963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Ruffer SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.817.

En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

Ruffer SICAV

Référence de publication: 2012079768/10.

(120112601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Shadow Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.384.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet au 5 décembre 2006 et pour une durée indéterminée entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

Luxembourg R.C.S. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

SHADOW HOLDING S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 122.384

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012079984/19.

(120112232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079773/9.

(120112328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Red Flag Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.274.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012079777/10.

(120112857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Resurgam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 154.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIÉ CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012079778/12.

(120112395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Coatings Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 62.452.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, 534 rue de Neudorf, le 14 juin 2012

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur João Manuel Fialho MARTINS SERRENHO

Monsieur Fernando Jorge ALMEIDA FERREIRA

Monsieur Lambert SCHROEDER, 534 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012080166/23.

(120113247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.191.

- En date du 8 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 25 juin 2012.

- L'adresse des administrateurs suivants est portée au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

* Frédéric Fasel

* Christian Jeanrond

RH&Partner Investment Funds

Référence de publication: 2012079780/13.

(120112602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Robert Steinhäuser Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012079781/10.

(120112858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 27 juin 2012

Le Conseil a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012079824/15.

(120112159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

SBC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 156.486.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 03.07.2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société SBC INTERNATIONAL S.à r.l. réuni le 03.07.2012 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nommer Monsieur Carsten SALEWSKI né le 19.06.1966 à Trier, ALLEMAGNE, demeurant à 25 Am Deibach, D-54298 Igel, Allemagne, au poste de gérant.

Avec pouvoir d'engager la société avec la signature conjointe de Mme Anna Salewski.

Fait à Luxembourg, le 03.07.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012079840/16.

(120112245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Rolux Rose Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 85.178.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012079784/10.

(120112362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

—

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 03/05/2012 n° L 120071848

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012079785/14.

(120112225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9A, rue Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 132.542.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079789/10.

(120112553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.637.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER,

COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET

et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE HRT

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / COSAFIN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012080149/20.

(120113781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 57.606.

—

Assemblée générale annuelle le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures

Le bilan au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S.I.P. Société d'Investissement et de Promotions S.A.

Signature

Référence de publication: 2012079790/14.

(120113414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079799/9.

(120112981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Munch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.252.

Le siège social de l'associé unique, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012080545/12.

(120113622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Mobi Alternative Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de MOBI ALTERNATIVE INVESTMENT FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2012080534/12.

(120114714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079800/9.

(120112982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.481.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079801/9.

(120113485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.
